Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260123-DEL2026_04-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :17
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt-trois janvier
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

ACQUISITION AMIABLE D'UNE BANDE DE TERRAIN (LARGEUR 5 M) SITUEE AU SUD DE LA PARCELLE CADASTREE YM 189, EN VUE DE LA CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE (ITINERAIRE ALLAIRE – SAINT-JEAN-LA-POTERIE – REDON)

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Maryse,M. BRIAND Nicolas,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DEGRES Marie-Hélène, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure, M. GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle,M. LEBRUN Jean-Lou, M.LE FOL Yoann, M. NOURY Pascal , M. PANHALEUX Dominique,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Florence BOCQ donne procuration à M. Jean-François MARY
Mme Angélique CAILLET donne procuration à Mme Maryse ALLARD
Mme Anne-Cécile DAVIS donne procuration à Mme Marie-Laure FAUVEAU
M. Claude DEQUI donne procuration à M. Pascal NOURY
Mme Sophie JAN donne procuration à Mme Isabelle CARGOUET
M. Pierre-Alexandre JOLY donne procuration M. Fabien RACAPE
Mme Séverine MAHE donne procuration à M.Michel SEILLER
M. Julien MONNIER donne procuration à M. Yoann LE FOL
Mme Maryse PARIS donne procuration à M. Jean-Paul GAUTIER
Mme Floriane POTIER donne procuration à Mme Isabelle SEROT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAUVEAU

Rapport de Monsieur Jean-Paul GAUTIER, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie, de la sécurité et de la transition écologique

Dans le cadre du schéma vélo du territoire porté par **Redon Agglomération**, un aménagement de **piste cyclable bidirectionnelle** est envisagé sur l'itinéraire **Allaire – Saint-Jean-la-Poterie – Redon**, notamment entre **Bellecroix** et le **carrefour de Kerfouesnel**.

La sécurisation de l'ouvrage suppose une **maîtrise foncière** au droit de la parcelle cadastrée **YM 189**, la demande initiale portant sur une bande située **au sud** de ladite parcelle.

Une convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage entre le Conseil Départemental 56 et la commune sera ultérieurement proposée.

Après avis favorable de la commission urbanisme du 18/06/2025

Après échanges, et au regard des positions exprimées par le propriétaire, la commune souhaite **régulariser** la situation en actant l'acquisition amiable de l'emprise finalement acceptée, correspondant à une **largeur de 5 mètres**, afin de permettre la poursuite des études et/ou des travaux dans un cadre juridiquement sécurisé.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260123-DEL2026_04-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le principe de l'acquisition amiable, d'une bande de terrain située au sud de la parcelle cadastrée YM 189, destinée à la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, pour une largeur de 5 mètres (largeur à confirmer et à borner juridiquement par pièces techniques et accord écrit avant signature de l'acte)**
- **De dire que l'emprise acquise sera précisément désignée dans l'acte à intervenir, au moyen d'un plan et, le cas échéant, d'un document d'arpentage / plan de division établi par un géomètre, permettant d'identifier sans ambiguïté l'assiette, la surface (m²) et les limites de la bande de terrain.**
- **De solliciter France Domaine afin d'estimer le prix d'acquisition de la bande de terrain.**
- **De Dire que les frais liés à l'opération (géomètre, acte, publicité foncière et formalités) seront supportés par le Conseil départemental du Morbihan dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune.**
- **D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de l'acquisition (promesse éventuelle, acte d'acquisition, pièces annexes), ainsi qu'à accomplir les formalités afférentes, y compris la passation d'un acte en la forme administrative si ce mode est retenu.**
- **D'autoriser le Maire à poursuivre les échanges avec Redon Agglomération et le CD 56 relatifs à l'intégration de l'aménagement dans le schéma vélo du territoire et, le cas échéant, à étudier les modalités d'un transfert de l'emprise, sous réserve d'une décision spécifique du conseil municipal si nécessaire.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Marie-Laure FAUVEAU

Conseillère municipale



Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

